



AVIS

DÉPÔT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITÉ

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qu'un projet de Pacte de Majorité a été déposé entre les mains du Directeur général par le groupe politique **PS-IC**.

Ce Pacte de Majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur Collège communal sont les suivantes :

Bourgmestre :	Adrien CARLOZZI
1^{er} Échevin :	Eric LOMBA
2^e Échevine :	Justine ROBERT
3^e Échevine :	Anne FERIR
4^e Échevin :	Valentin ANGELICCHIO
Présidente du CPAS :	Gaëtane DONJEAN

L'adoption de ce projet de Pacte de Majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal qui se déroulera le 2 décembre 2024.

Le projet de Pacte de Majorité fera l'objet d'un vote à haute de voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.



MARCHIN, le 5 novembre 2024

Le directeur général

Michel THOMÉ